CLUB MERIFIQUE
CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME DE FIDÉLISATION
APPLICABLES AU 1er DECEMBRE 2009

DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les termes suivants signifient :

Club Mérifique : Programme de fidélisation mis en place et géré par le service promotion de Méribel TOURISME, il permet à ses membres de recevoir une information régulière de la station de Méribel et de bénéficier de divers avantages (offres promotionnelles des partenaires) et/ou de participer à des jeux/concours et/ou participer à des programmes spécifiques sur internet à l'adresse du site tel que défini ci-après.

Site : Le site internet, accessible à l'adresse http//www.meribel.net, permettant de participer en ligne au Programme de fidélisation du Club Mérifique.

Adhérent/ Membre : Toute personne ayant adhéré au Club Mérifique.

Partenaires **:** Toute société ayant conclu avec Méribel TOURISME un accord en vue de fournir des avantages dans le cadre du Programme de fidélisation.

1 – Objet

1-1) Le Club Mérifique, géré par l'EPIC Méribel TOURISME, dont le siège social se trouve BP1 73550 Méribel, FRANCE, représenté par Monsieur Jacques DE VIDAS son responsable Promotion/Marketing, est un programme de fidélisation s'adressant à la clientèle touristique fidèle et aux propriétaires de résidences secondaires de Méribel. Il a pour objet de faire profiter ses adhérents d'avantages spécifiques dans la limite des offres disponibles.

1-2) Le Club Mérifique est réservé à la clientèle touristique et aux propriétaires de résidences secondaires de Méribel uniquement (commune des Allues).

2 - Adhésion au Club Mérifique

2-1) L'adhésion au Club Mérifique est gratuite. L'adhésion peut se faire soit par inscription en ligne sur le Site, rubrique Club Merifique, soit par retour du formulaire d'adhésion (par courrier ou sur place à l'accueil de l'Office de Tourisme) dûment rempli et accompagné d'un justificatif respectif à la situation :

- Bulletin tamponné par un socioprofessionnel ou un hébergeur de la station pour toute personne VIP,
- Les adhérents TEAM73 devront justifier de leur âge (entre 15 et 25 ans) par photocopie de la carte d'identité.
- Bulletin rempli avec justificatif du titre de propriété pour les AMBASSADOR.

- Bulletin rempli avec copie de l'attestation de labellisation délivrée par J-F RENOUPREZ pour les PLATINIUM.

2-2) Les personnes morales ne peuvent pas adhérer au Club Mérifique.

2-3) Les travailleurs saisonniers et les résidents (résidence principale) de Meribel ne peuvent adhérer au Club Merifique.

2-4) Il n'est accepté qu'une adhésion par famille (2 adultes) dont les enfants vivent sous le même toit et ont moins de 25 ans. Chaque enfant entre 15 et 25 ans est en droit de réclamer sa propre carte TEAM73. Les petits enfants ne peuvent figurer sur la carte de leurs grands parents.

2-5) Les enfants de plus de 25 ans des membres AMBASSADOR et PLATINIUM (propriétaires) auront droit à la carte VIP et ne pourront figurer sur la carte de leurs parents.

2-6) Les cartes sont strictement nominatives et ne peuvent être cédées à des tiers.

2-7) Méribel TOURISME se réserve le droit de refuser l'adhésion de toute personne ne remplissant pas les conditions requises ci-dessus.

2-8) Tous les adhérents disposant d'une adresse e-mail personnelle et d'un accès Internet devront la mentionner sur le bulletin d'adhésion et autoriser le Club Mérifique à leur envoyer des messages pour bénéficier des différents avantages.

2-9) Tout changement d'adresse, de nom, ou toute autre indication pouvant être nécessaire devra être notifié dans les meilleurs délais par écrit ou par mail promo2@meribel.net à Méribel TOURISME qui pourra demander toutes pièces justificatives jugées nécessaires. L'adhérent garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable des conséquences de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

2-10) Tout formulaire d'adhésion incomplet ne pourra être accepté, et par conséquence l'adhésion sera nulle.

2-11) La participation au Club Mérifique est effective dès le retrait par l'Adhérent de sa carte de membre auprès de l'accueil de Méribel TOURISME.

2-12) La participation au Club Mérifique induit l'acceptation de recevoir des informations et des offres de la part de Méribel Tourisme et de ses partenaires.

2-13) Toute personne bénéficiant de l'adhésion au Club Mérifique affirme avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales.

3 - Durée de l'adhésion

3-1) Pendant l'année de son adhésion, l'adhérent devra signaler au Club Mérifique tout changement de situation : situation de famille, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail.

3-2) L'adhésion au Club Mérifique a une durée d'un an (saison d'hiver + saison d'été). L'adhésion n'est pas systématiquement reconduite d'une année sur l'autre. Les membres souhaitant reconduire leur adhésion devront obligatoirement mettre à jour les informations les concernant.

3-3) L'Adhérent qui souhaite résilier son adhésion au Club Mérifique, devra le notifier par e-mail à promo2@meribel.net. L'adhésion prendra fin à la date de réception de cette notification par Méribel TOURISME .

3-4) Méribel TOURISME se réserve le droit de mettre fin au Club Mérifique avec un préavis de 1 mois adressé aux adhérents.

4 - Fonctionnement du Club Mérifique

4-1) Les avantages des partenaires seront mises en ligne sur le Site et accessibles dans la partie dédiée au Club Mérifique.

4-2) Pour bénéficier des avantages du Club Mérifique, l'adhérent doit compléter correctement le formulaire d'inscription avant de l'envoyer. Tout formulaire incomplet ne pourra être pris en compte, et par conséquent, l'inscription sera nulle.

4-3) L'ensemble des adhérents recevra une réponse par e-mail dans la semaine suivant l'inscription sur internet.

4-4) Pour bénéficier des avantages de la carte de membre, les adhérents devront se présenter chez le partenaire avec leur carte et chéquier avantages correspondant.

4-5) Le chéquier et la carte sont strictement nominatifs. Une carte ou un chéquier sans nom ne seront pas valides. Le numéro du chéquier avantages sera obligatoirement reporté sur la carte de l'adhérent.

4-6) Les membres du Club Mérifique auront la possibilité de s'inscrire à des événements de début et de fin de saison. Les participants à ces événements doivent être membres du Club Mérifique depuis plus de 3 mois.

4-7) Les membres du Club Mérifique inscrits pour la Cubélée et/ou la Fête Mérifique doivent prévenir l'Equipe du Club Merifique par mail : promo2@meribel.net en cas de désistement/ d'annulation de leur inscription. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas s'inscrire à la session suivante de la Cubélée et/ou de la Fête Mérifique.

5 - Nature et conditions d'octroi des avantages

5-1) Les avantages consistent en produit(s) et/ou remise(s), réduction(s) et/ou service(s) fournis par des Partenaires de Méribel TOURISME dans le cadre d'accords spécifiques convenus entre Méribel TOURISME et ses Partenaires.

5-2) Les avantages sont fournis par le réseau de partenaires de Méribel TOURISME. Méribel TOURISME ne saurait être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse de ses obligations par l'un des partenaires.

5-3) La liste des avantages disponibles figure sur le Site, ainsi que les conditions d'obtention et la période pendant laquelle l'offre est disponible. Cette liste fait l'objet d'une mise à jour régulière par Méribel TOURISME.

5-4) Les avantages ne sont ni remboursables, ni échangeables.

5-5) Dans l'hypothèse où, pour des raisons indépendantes de sa (leur) volonté ou qui rendraient impossible la remise de l'avantage, Méribel TOURISME et/ou ses Partenaires se réservent le droit de modifier et d'annuler tout avantage après en avoir informé au préalable les Adhérents.

5-6) L'Adhérent est seul responsable de l'utilisation de l'avantage. L'utilisation reste strictement personnelle, aucune exploitation à des fins professionnelles ou commerciales n'étant autorisée.

5-7) L'avantage non utilisé par l'adhérent avant sa fin de validité sera perdu et ne pourra être échangé contre une autre offre.

5-8) L'avantage est réservé à l'utilisation de l'adhérent, et des membres de sa famille présents sur la carte. En aucun cas, l'avantage ne peut être cédé à un tiers.

6 - Exclusion des Adhérents

Méribel Tourisme se réserve le droit d'exclure du Club Mérifique tout adhérent ayant fait un usage abusif des avantages qui lui étaient attribués, ayant fait des fausses déclarations, ayant utilisé frauduleusement un avantage ou ne respectant pas le présent règlement.
Un membre peut être exclu également s'il ne respecte pas les codes d'éthique ou une ligne de conduite respectueuse envers autrui.
La personne exclue ne peut souscrire aucune adhésion ultérieure à moins de régulariser sa situation.
En cas d'exclusion, tous les droits sont perdus, sans que l'adhérent ou tout tiers/ayant droit ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

7 - Limitation de responsabilité

7-1) Responsabilité informatique :

La responsabilité de Méribel TOURISME ne saurait être encourue :
- Si un participant oubliait de saisir ses coordonnées,
- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur.

La participation au Club Mérifique par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que Méribel TOURISME ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect sur votre matériel informatique. Il appartient à l'Adhérent de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.
La connexion de toute personne au Site et la participation des Adhérents au Club Mérifique se fait sous leur entière responsabilité.

Les Adhérents s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité des informations transmises par voie informatique.
Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

7-2) Responsabilité en cas de perte de la carte et/ou du chéquier

Méribel tourisme décline toute responsabilité en cas de perte ou d'oubli de la carte et/ou du chéquier Mérifique. Aucun duplicata ne sera délivré. Aucune carte ne pourra être recréée. Les offres ne pourront donc pas être utilisées.

8 - Données nominatives

Les Adhérents au Club Mérifique sont informés que les données qu'ils auront communiquées seront conservées dans un fichier informatisé appartenant à Méribel TOURISME. Ils sont susceptibles de recevoir des propositions par courrier, par téléphone ou par mail de la part de Méribel TOURISME, ou éventuellement des Partenaires.
Les coordonnées des Adhérents seront traitées conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978.
Chaque Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant, ainsi que d'opposition à leur utilisation à des fins

promotionnelles par l'Office de Tourisme de Méribel, qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à Méribel TOURISME ou par e-mail sur l'adresse promo2@meribel.net

9 – Divers

9-1) Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à Méribel TOURISME dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Club Mérifique, les coordonnées complètes de l'Adhérent avec son numéro d'abonné et le motif exact de la contestation.
Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.
Toute contestation ou réclamation relative à une offre du Club Mérifique ne sera prise en compte que si elle est adressée dans les 2 semaines maximum après la date de validité de l'offre concernée, le cachet de la poste faisant foi.

9-2) Méribel TOURISME se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis, le fonctionnement du Club Mérifique.

10 – Acceptation du règlement

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de Méribel TOURISME.
Le simple fait d'adhérer au Club Mérifique entraîne :
- l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez la SCP Spinelli-Saint-Martin, .Huissiers de Justice à Moûtiers.
- l'arbitrage en dernier ressort de Méribel TOURISME pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement, ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent Club Mérifique ;
Enfin, il est expressément convenu que la Loi ayant vocation à s'appliquer est la Loi Française.

11 - Dépôt et consultation du règlement
Le présent règlement est déposé chez la SCP Spinelli-Saint-Martin, Huissiers de Justice : 130 avenue des Salines Royales BP 13- 73600 MOUTIERS cedex.